



Commune de BERTRANGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE DU 11 JUIN 2018
<i>Présents :</i> M. Frank COLABIANCHI, bourgmestre, Mme Monique SMIT-THIJS et M. Patrick MICHELS, échevins M. Jean-Paul KELLEN, secrétaire <i>Excusé :</i> --	

OBJET : PROJETS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « QUARTIER EXISTANT »

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu le dossier des projets d'aménagement particulier dénommés « Quartier Existant », présenté par le bureau d'urbanisme Isabelle Van Driessche pour le compte de la commune de Bertrange,

Vu les dispositions des parties graphique et écrite du projet de refonte du plan d'aménagement général de la commune de Bertrange tel que mis en procédure par délibération du conseil communal du 8 juin 2018,

Vu les dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Après avoir analysé les parties écrite et graphique des projets d'aménagement particulier « Quartier Existant »,

à l'unanimité :

1. constate la conformité des projets d'aménagement particulier dénommés « Quartier Existant », présenté par le bureau d'urbanisme Isabelle Van Driessche pour le compte de la commune de Bertrange, par rapport au projet de refonte du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Bertrange tel que mis en procédure par délibération du conseil communal du 8 juin 2018,
2. soumet le dossier complet pour avis à la cellule d'évaluation auprès de la Direction de l'aménagement communal du ministère de l'Intérieur, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives aux procédures d'adoption d'un projet d'aménagement particulier.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, 11 juin 2018

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

